



Obligation de se fournir chez revendeur exclusif ?

Par **MJP**, le **28/09/2011** à **12:21**

Bonjour,

je souhaite savoir : si un commerçant français veut vendre la marque x est-il obligé de se fournir chez le revendeur exclusif de la marque x en france ou peut il se fournir chez un fournisseur y n'ayant pas de contrat d'exclusivité avec la marque x situé hors zone euro , merci .